

CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE



Public

- Être âgé(e) de 18 et plus, accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis

- Satisfaire aux prérequis de cette formation :
- Soit avoir validé un diplôme de niveau 3, ou dans le secteur sanitaire et social ou services à la personne
- Avoir de l'expérience professionnelle dans le secteur de la Petite Enfance (3 semaines minimum dans le secteur de la petite enfance).

Les aptitudes requises : Aimer le contact avec la personne, aptitudes physiques, rigueur d'hygiène, patience, maîtrise de soi, autonomie, organisation, respect du secret professionnel.

Modalités et délais d'accès

- Modalité d'accès : analyse du dossier de candidature et un entretien.
- Délai d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation **5 jours** (si dossier complet).
- Entrée possible en formation jusqu'au 30 novembre de l'année en cours.

Objectifs professionnels

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités **auprès de l'enfant de moins de six ans** dans le souci du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il participe **avec les autres professionnels** à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

- ✓ Il établit **avec les enfants et les parents** une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à contribuer à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage par des activités d'animations et d'éveils.
- ✓ Répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective lors des activités de soins du quotidien.
- ✓ Prendre en compte une dimension éthique permettant un positionnement professionnel adapté lors d'activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels.

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation s'organise autour de trois blocs professionnels

- ✓ **Accompagner le développement du jeune enfant** : accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ; prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.
- ✓ **Exercer son activité en accueil collectif** : inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels ; exercer son activité en école maternelle ; exercer son activité en EAJE et en ACM.
- ✓ **Exercer son activité en accueil individuel** : exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels.

1 formations validées par l'INRS « Enseignement de Santé et de Sécurité au travail » :

- ✓ La formation Sauveteur Secouristes du Travail (SST); Dispensé par un organisme certifié par l'INRS.

Moyens pédagogiques : Une pédagogie active, plaçant l'apprenant au centre de ses apprentissages, un retour sur expérience chaque semaine UFC, accès aux outils multimédias, aux plateaux techniques « salle de puériculture, cuisines pédagogiques familiale & collective ».

-Un partenariat et un accompagnement des stagiaires en situation de handicap par les 3 APH (Fiche de prescription à retirer auprès du responsable de formation).

Nombre de participants

- *Mini 8 / Maxi 18*

Périodes de la formation

- Septembre 2022 à juin 2023

Durée de la formation

-Le CAP AEPE se déroule :

- En 1 an du 01/09/2022 au 30/06/2023 soit 420 h de formation en centre ainsi que les stages complémentaires en structures pour valider le diplôme (16 semaines), pour l'apprenant titulaire un diplôme de niveau 3, ou dans le secteur sanitaire et social ou services à la personne

Tarif de la formation

- Pour l'apprenant titulaire un diplôme de niveau 3, ou dans le secteur sanitaire et social ou services à la personne, le tarif est de 5340 TTC.

- Ou Modularisation des heures selon les équivalences, tarif sur devis.

Modalités d'évaluation

- CCF en cours de formation
- Evaluation en cours de formation sous forme d'examens blancs.
- Evaluation en fin de formation (épreuve ponctuelle, orale et écrite).

Validation / Sanction

- Diplôme d'état, Niveau 3 / Certificat d'aptitude professionnelle d'Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Inscription en tant que candidat libre, (aide apporté par le Responsable AREP).
- Possibilité de valider des blocs de compétences (bénéfice des notes sur 5 ans)

Equivalence-dispense d'épreuves

ANNEXE VI
Dispenses d'épreuves
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

Seules les certifications et diplômes mentionnés sur la première ligne peuvent donner accès à dispenses

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	<i>Sports</i>	<i>Emploi</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>
EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement (de formation)	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

Suite de parcours

- Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance Des équivalences, passerelles existent, en effet, le CAP AEPE est un diplôme de base permettant :
- l'accès aux concours d'Auxiliaire de puériculture, d'Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle, d'Educateur de jeunes enfants (selon le diplôme validé avant l'entrée en formation du CAP)
- Plus d'information dur demande.

Débouchés

- **Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle :**
 - ✓ En collectivité, en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies / en école maternelle / en Accueil Collectif de Mineurs (ACM);
 - ✓ A son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ou au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organisme de services à la personne) / en Maison d'Assistants Maternelles (MAM);

Accessibilité

- Locaux conformes à la réglementation E.R.P, accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Adaptation pédagogique pour les personnes en situation de handicap.

Contact(s)

UFC AREP –St Vincent de Paul 8 Boulevard du général de Gaulle 60 000 Beauvais
Tél : 03 44 11 16 00 / Adm.ufa@st-vincentdepaul.fr / d.machu@st-vincentdepaul.fr

Programme :

- sera joint avec le calendrier de présence

Valeur ajoutée :

- Un partenariat entreprise consolidé ;
- Un accompagnement et suivi du candidat tout au long de son parcours de formation ;
- Une relation tripartite pour faire vivre la formation ;
- Des formateurs experts, professionnels en exercice dans des structures de la petite enfance.

Résultats de la dernière session de formation :

Indicateurs de résultats : début de la première session septembre 2022

